

RÉSEAU DE DROITS DE L'HOMME DU VIETNAM  
14550 Magnolia St., Suite 203, Westminster, CA 92683 - U.S.A.  
Tel.: 714-897-1950 & 714-657-9488  
Email: [vnhrnet@vietnamhumanrights.net](mailto:vnhrnet@vietnamhumanrights.net)  
<http://www.vietnamhumanrights.net>

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME  
AU VIETNAM  
EN 2009



## **RÉSEAU DE DROITS DE L'HOMME DU VIETNAM**

14550 Magnolia St., Suite 203, Westminster, CA 92683 - U.S.A

Tel.: 714-897-1950 & 714-657-9488

Email: vnhrnet@vietnamhumanrights.net

<http://www.vietnamhumanrights.net>

# **RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU VIETNAM EN 2009**

## **SOMMAIRE**

Peu après avoir été radié de la liste des « pays particulièrement préoccupants » (CPC) du Département d'État Américain en 2006 et plus tard, à la suite de son admission à l'Organisation mondiale du commerce en 2007, le régime de Hanoi a lancé une campagne brutale et systématique contre les personnes impliquées dans les mouvements non violents demandant la liberté, la démocratie, et les droits de l'homme pour le Vietnam.

Les autorités de Hanoi ont utilisé leur système juridique pour réprimer les voix indépendantes et dissidentes qui luttent pacifiquement pour la liberté et les droits de l'homme. Elles ont exploité à fond les inculpations légales qui criminalisent toutes les activités politiques, et, de ce fait, elles nient l'existence des « prisonniers politiques » au Vietnam.

Plus de 20 individus ont été arrêtés et condamnés à plusieurs années de prison en 2009, et de nombreux autres ont été harcelés, poursuivis ou mis en résidence surveillée. Des mesures dissuasives et la manière forte ont été utilisées contre des dissidents, particulièrement ceux qui ont osé lever leurs voix contre l'occupation des archipels Paracel et Spratly par la Chine.

Des chefs religieux et leurs disciples, les victimes des terres et biens injustement confisqués ont été brutalement attaqués et battus par les agents de sécurité en uniforme et des voyous à la solde de la police, quand ils manifestent pour réclamer la restitution de leurs propriétés.

Les victimes de l'expropriation gouvernementale sont violemment dispersées quand elles présentent leurs pétitions aux autorités centrales et locales à Hanoi et Saigon.

Il est à noter que notre organisation s'oppose vivement à l'opinion du Département d'Etat américain qui, d'une part, estime que le Vietnam, aujourd'hui plus ouvert, a réalisé des progrès dans le domaine de la liberté religieuse et qui, d'autre part, refuse de remettre le Vietnam sur la liste des « pays particulièrement préoccupants », en dépit de nombreuses demandes des membres du Congrès, de la Commission américaine sur la Liberté Religieuse internationale et de plusieurs organisations luttant pour les droits de l'homme.

Le présent rapport est basé sur des comptes-rendus précis, des renseignements fournis par les victimes elles-mêmes et les témoins de nombreuses régions du Vietnam. Le Réseau de Droits de l'Homme du Vietnam souhaite présenter à la communauté mondiale les violations flagrantes et courantes des droits de l'homme par le régime de Hanoi, dans l'espoir que de telles infractions puissent être freinées ou arrêtées, grâce à l'intervention énergique et l'attention des gouvernements démocratiques, des organisations internationales et des personnalités profondément préoccupées par l'oppression intolérable au Vietnam.

## **I. Criminaliser les activités politiques légitimes**

Au cours de l'année 2009, la situation des droits de l'homme au Vietnam est marquée par de nombreuses arrestations, poursuites et emprisonnements de militants politiques pacifistes sur la base du Code pénal de 1999, invoquant en particulier les articles 79 et 88. Ces articles stipulent que l'expression d'opinions politiques par les moyens pacifiques comme discussion, réunion, ou distribution de littérature qui contredisent la politique du Parti communiste est considérée comme criminelle. En conséquence, les coupables peuvent être punis jusqu'à 20 ans de prison (Art 88), ou même exécutés, si leurs activités visent à « renverser le gouvernement du peuple » (article 79).

Il est important de mentionner ici qu'en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, le Vietnam a depuis Septembre 1982 ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui stipule clairement que: «Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.» (Art. 19.1). Toutefois, comme les années précédentes avec les poursuites du révérend Nguyen Van Ly, l'avocat Le Thi Cong Nhan, l'avocat Nguyen Van Dai et des dizaines d'autres dissidents, la

même tactique de criminalisation a été répétée en 2009 avec MM Ngo Quynh, Nguyen Kim Nhan, Nguyen Manh Son, Nguyen Xuan Nghia, Nguyen Van Tinh, Nguyen Van Tuc, Pham Van Troi, Vu Hung, Tran Duc Thanh, Tran Duy Huynh Thuc, Nguyen Tien Trung, Tran Kim Anh, Le Thang Long, et l'avocat Le Cong Dinh. Ces dissidents ont également été inculpés en vertu du Code pénal de 1999 simplement pour l'expression pacifique de leurs opinions politiques.

## **II. Des voyous, un fléau**

Un aspect caractéristique des violations de droits de l'homme au Vietnam en 2009 est l'utilisation des voyous et des campagnes publiques de dénonciation orchestrées par le gouvernement afin de terroriser et supprimer les activistes des droits de l'homme, les dissidents, et les fidèles de diverses dénominations religieuses. Ces gangsters ont utilisé des moyens abjects et brutaux comprenant des bâtons et briques pour infliger des dommages aux victimes. Ils ont jeté des excréments humains et des matériaux sales dans les maisons des individus que le gouvernement a considérés comme opposants. Ainsi, le cas de l'écrivain Tran Khai Thanh Thuy, dont la maison a été attaquée avec des matières fécales plusieurs fois, et qui, avec son mari, a été à plusieurs reprises agressée et blessée. Ceci n'est qu'un exemple.

La scène des centaines de voyous pillant la paroisse Thai Ha à Hanoi, sous l'œil indifférent des quelque 500 agents de police en Septembre 2008 s'est reproduite à la Paroisse Tam Toa de Quang Binh Province (où les protestations ont réuni à un moment donné jusqu'à 200,000 personnes) et à la paroisse Loan Ly près de Hue cette année. Dans la province de Lam Dong, la sécurité publique a engagé des voyous pour harceler et battre quelque 400 moines et nonnes du monastère bouddhiste Bat Nha, les forçant à quitter le monastère et à le démanteler, même après qu'ils aient trouvé un refuge temporaire dans un second monastère (Phuoc Hue).

Ces actions viles et cruelles ont pour objectif d'intimider et décourager les gens engagés dans la lutte pour la justice. Elles aboutissent à discréditer le gouvernement aux yeux de toutes confessions, mais aussi à générer encore plus de haine et de suspicion entre les différents groupes dans la population.

### III. Liberté de culte est loin d'être liberté religieuse

Au cours des dernières années, les restrictions concernant la pratique religieuse ont été, en effet, assouplies à un certain degré. Les fidèles sont relativement libres d'assister à la messe et aux services, à l'église ou au temple de leur choix. Certains lieux du culte sont tout récemment reconstruits avec la permission du gouvernement.

Cependant, il est trop hâtif de conclure que tout est pour le mieux en matière de liberté religieuse et qu'un signe «Glasnost » encourageant est apparu dans le régime communiste. Voici quelques remarques sur la liberté religieuse actuellement obtenue au Vietnam:

1. L'Etat continue d'utiliser l 'Ordonnance concernant les croyances et organisations religieuses, comme un outil pour contrôler et opprimer tous les groupes religieux et les églises.
2. La sélection et la formation des prêtres catholiques, ainsi que leur affectation, sont encore sous le strict contrôle de la Commission de la religion et du Bureau de sécurité publique en charge des affaires religieuses. Les moines et les clergés, en particulier les ministres protestants travaillant avec les communautés montagnardes dans les Hauts Plateaux, sont toujours suivis et empêchés, même lorsqu'ils célèbrent des services religieux.
3. Chaque religion est «encouragée» par le gouvernement à former un «comité de religion» pour être mise sous une surveillance constante et le contrôle du Front de la Patrie (Mat Tran To Quoc) qui «coordonne les activités religieuses conformément à l'orientation politique du régime. » Par conséquent, il existe les 'Catholiques contrôlés par l'État et les Bouddhistes contrôlés par l'État', etc. qui sont soumis aux ordres du gouvernement.
4. Le Parti communiste trouve toujours les moyens de semer désaccord et méfiance entre les chefs religieux suivant la stratégie «diviser pour gouverner». Il fomenté aussi dissensions entre bouddhistes et catholiques.
5. Les questions de propriétés et biens immobiliers appartenant aux organisations religieuses, en particulier écoles, orphelinats, dispensaires, etc. sont de fréquentes sources de tensions entre gouvernement et adeptes religieux, surtout bouddhistes et catholiques. Récemment, les agents de la sécurité publique ont utilisé la répression brutale contre les Catholiques qui, pacifiquement, demandaient le retour des propriétés de l'Église. Des frictions sont survenues à l'ancien bureau du Délégué apostolique, dans les paroisses Thai

Ha de Hanoi, Tam Toa de Quang Binh, Loan Ly de Thua Thien, le monastère des Sœurs Saint Paul de Chartres à Vinh Long (2008-2009), au Temple Bat Nha de Lam Dong (en 2009) appartenant aux moines et nonnes bouddhistes.

#### **IV. Aucune Liberté d'expression, surtout sur Internet**

Tous les médias, la presse écrite et électronique, sont possédés et contrôlés par l'Etat. Aucun journal ou émission privés ne sont autorisés. L'accès à Internet est restreint, des pare-feux sont déployés pour empêcher les gens d'accéder aux sources d'information indépendantes, provenant de l'intérieur ou de l'extérieur du pays. La radiodiffusion internationale, incluant « la Radio de l'Asie Libre », est bloquée. Souvent, des journalistes sont rappelés à suivre «le trottoir droit,» c'est-à-dire à distribuer seulement l'information choisie par le gouvernement. De nombreux journalistes non conformistes sont arrêtés, licenciés ou envoyés en prison pour avoir fourni des informations précises et objectives, ou exprimé leurs opinions, particulièrement sur des questions sensibles, comme l'occupation chinoise des Archipels Paracel et Spratly, le meurtre des pêcheurs vietnamiens dans la Mer de Chine du Sud, l'exploitation minière de bauxite (concedée à la Chine) dans les régions montagneuses du Centre Vietnam. Beaucoup de dissidents bloggeurs et utilisateurs d'Internet sont arrêtés et condamnés à des peines de prison, à cause de leurs vues et attitudes d'opposition.

Une adresse Internet qui a attiré des milliers de supporters et de millions de visites pendant l'année est le site « bauxitevietnam.info », lancé par le Professeur Nguyen Chi, le Professeur Nguyen The Hung et le journaliste Pham Toan. Incapable de répondre aux inquiétudes légitimes soulevées par le site, le gouvernement, en décembre 2009, a utilisé des pirates informatiques pour détruire le site, en même temps que d'autres stations (comme le « talawas » basé en Allemagne) critiquant le gouvernement ou tout simplement invitant à un dialogue équilibré sur le Viêt Nam (par exemple, le x-café, Doi Thoai et Saigon Bao). En même temps, le gouvernement a publié la Décision 97, qui interdit la publication des recherches indépendantes critiquant ou s'opposant à la politique du gouvernement ou du parti. La recherche par les organisations privées est limitée à 317 thèmes approuvés par le gouvernement. L'Institut d'Études de Développement (IDS), l'unique laboratoire d'idées indépendant au Vietnam, dirigé

par le professeur Nguyen Quang A, a fermé ses portes en Septembre en signe de protestation, un jour avant la mise en vigueur de la décision 97.

Plus de trente journalistes, blogueurs et utilisateurs d'Internet ont été arrêtés et emprisonnés au nom de l'article 88 du Code pénal de 1999. Parmi ceux qui ont été condamnés en 2009:

M. Tran Duy Huynh Thuc, le journaliste Duc Huy, M. Bui Thanh Hieu (avec comme pseudonyme Ngoi Buon Gio), le journaliste Pham Doan Trang du journal électronique VietnamNet, le journaliste Nguyen Ngoc Quynh Nhu (avec comme pseudonyme Me Nam), le poète Tran Duc Thach...

## **V. Absence de liberté d'association, d'union et d'Assemblée**

L'État continue à imposer un contrôle strict sur tous les aspects de la société civile. Il monopolise le contrôle des syndicats, des organisations des femmes et de jeunes, qui sont placés sous la supervision et l'administration du Front de Patrie, une organisation périphérique du Parti communiste.

En raison de cette politique, les organisations bénévoles indépendantes comme « Boys Scouts », « la Famille des Bouddhistes » (des jeunes), les associations des jeunes catholiques, etc. ne sont pas autorisées à fonctionner. On interdit aussi aux ouvriers d'organiser des syndicats indépendants; et au cours de ces dernières années, les organisateurs de « l'Association Unie des Ouvriers-paysans » ont été arrêtés et emprisonnés.

Les participants à n'importe quelle réunion avec la présence de plus de cinq personnes sont harrassés ou réprimandés sévèrement, surtout ceux figurant dans la liste noire. La persécution tue dans l'oeuf toutes initiatives des jeunes qui souhaitent vivement participer à la construction et au développement du pays, en particulier dans les domaines culturel et social.

## **VI. L'injustice de la politique foncière**

La confiscation de la propriété foncière privée cause des misères innombrables à tous les niveaux de la population, en particulier aux agriculteurs dans les régions rurales. Généralement, ces gens sont les victimes de cadres avides et corrompus qui s'emparent des terres sans

indemnisation. Dans certains cas, les expropriés ne reçoivent que des prix nominaux en compensation de la réhabilitation du site, sous couvert d'une soi-disante planification des infrastructures et du développement urbain. Ensuite, les autorités les revendent (à dix fois le prix de compensation ou à un prix bien supérieur) et empochent les bénéfices.

Cette situation déplorable devient de plus en plus commune au cours de ces dernières années. Rarement les victimes bénéficient des mesures de réparation adéquates. Ceux qui osent élever la voix pour les défendre sont brutalement réprimés.

Dans la plupart des cas, les autorités locales surestiment délibérément les besoins de la communauté dans l'élaboration des plans de développement des infrastructures telles que routes, barrages hydroélectriques, usines industrielles et même parcours de golf luxueux. Leur intention est de saisir autant de terres que possible, de s'approprier le surplus, et de les revendre à des investisseurs. Cela concerne souvent des terrains cultivés appartenant à des générations d'agriculteurs et cause de graves dommages aux plus pauvres qui, impuissants, ne savent où s'adresser pour réclamer justice.

Ces malheureuses 'Victimes d'injustice' (dénommées Dân Oan) n'ont d'autre issue que de descendre dans les rues à Hanoi et Saigon pour demander compensation. Elles ont organisé des manifestations de protestation devant l'Assemblée nationale à Hanoi ou autres bureaux gouvernementaux, pour dénoncer la corruption et les exactions. Cette situation tragique ne fait que s'aggraver au cours des années. Malgré le juste motif de leurs plaintes, les victimes n'ont pas obtenu de réponse de la part des autorités, tandis que les activistes en droits de l'homme, qui cherchent à les défendre, doivent faire face à des menaces d'arrestation et d'emprisonnement. Ceux-ci sont accusés du crime d'avoir «incité le peuple à manifester et créer des troubles publics».

La cause principale de cette injustice et des manifestations de protestation dans les zones rurales provient en fait de la position politique du parti communiste du Vietnam qui refuse d'accepter les droits de propriété des gens.

## **VII. Trafic Humain**

Le trafic humain est devenu la plaie sociale la plus ignoble au Vietnam. Les victimes sont surtout des jeunes femmes et aussi des enfants (filles et garçons, de 8 ou 9 ans). Elles sont

amenées au Cambodge et en Chine pour devenir des prostituées. Bon nombre de jeunes femmes sont vendues comme 'les nouvelles mariées' pour s'établir à Taiwan et en Corée du Sud; beaucoup d'entre elles ont été sauvagement maltraitées et exploitées comme main d'œuvre à bon marché.

Ces femmes sont, pour la plupart, très pauvres, du milieu rural. Cherchant désespérément une issue à leur condition misérable, elles tombent dans les pièges des bureaux de recrutement dirigés par des cadres de l'état. De manigance avec des intermédiaires, ces derniers récupèrent en réalité jusqu'à 70 à 80 pour cent des sommes versées aux familles 'des nouvelles mariées'. Le gouvernement ne peut donc pas nier sa responsabilité dans ce trafic d'esclaves des temps modernes.

Le trafic humain est également pratiqué au détriment des travailleurs qui sont 'aidés' à chercher du travail à l'étranger par les commissions d'entremise « coupe-gorge ». Actuellement près de 500,000 travailleurs expatriés sont exploités de façon inhumaine dans plus de 40 pays, dont, en premier lieu, la Malaisie, Taiwan, la Corée du Sud, le Japon, les anciens satellites du Bloc soviétiques et le Moyen-Orient.

## ADDENDA

Alors que notre rapport est en cours de publication, une série de procès est organisée à Haiphong (18 Janvier, 2010), Hanoi (19 Janvier), Ho Chi Minh-Ville (21 Janvier), puis de nouveau à Hanoi (27 Janvier) et Haiphong (29 Janvier), dans lesquels le gouvernement a délibérément cherché à imposer des condamnations plus sévères à l'égard des dissidents:

- Interjeter appel contre les sentences estimées légères en faveur de: MM Pham Van Troi (4 ans dans la prison suivis de 4 ans de résidence surveillée), Tran Duc Thach (3/3)\*, Vu Hung (3/3), Nguyen Xuan Nghia (6/3), Ngo Quynh (3/3), Nguyen Van Tuc (4/3),

---

\* Cette formule doit se lire comme 3 ans de prison suivis de 3 ans de résidence surveillée.

Nguyen Manh Son (3 ½ /3), Nguyen Van Tinh (3 ½ /3), Kim Nguyen Nhan (2/2), Tran Anh Kim (5 ½ /3).

- Imposer des peines sévères: Avocat Le Cong Dinh (5 ans de prison suivis de 3 ans de résidence surveillée), M. Nguyen Tien Trung (7/3), deux experts en informatique, M. Le Thang Long (5/3) et surtout M. Tran Duy Huynh Thuc, qui a reçu la peine la plus lourde (16/5), tout simplement pour avoir refusé de se reconnaître coupable.
- Condamner l'écrivain Tran Khai Thanh Thuy à Hanoi à 3 ans et demi de prison, et son mari, Do Ba Tan, à 2 ans de prison avec sursis suivis de 3 ans et 11 mois d'assignation à domicile.
- Juger Mlle Pham Thanh Nghien dans un procès à huis clos à Haiphong (auquel même sa mère n'a pas été admise) et la condamner à 4 ans de prison suivis de 3 ans d'assignation à domicile.

## RECOMMANDATIONS

En raison de ce qui précède, le Réseau de Droits de l'Homme du Vietnam voudrait recommander:

1/ Que la République Socialiste du Vietnam doive répondre devant les Nations Unies et autres forums internationaux de ses violations manifestes des normes internationales de droits de l'homme, et aussi du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont elle est signataire depuis Septembre 1982.

2/ Que les gouvernements de pays développés, dans leurs dialogues sur les droits de l'homme avec Hanoi, dénoncent avec vigueur des cas spécifiques de violations de droits de l'homme, et demandent des résolutions concrètes avant de procéder à d'autres questions plus générales.

3/ Que les vietnamiens de la Diaspora mettent leurs parlementaires dans les pays d'adoption et le tribunal de l'opinion publique mondiale au courant des défaillances de Hanoi

dans le domaine de droits de l'homme, qui le qualifient comme étant un des pires gouvernements qui portent atteinte aux droits de l'Homme dans le monde.

4/ Que le Département d'Etat américain fasse attention à l'appel de la Commission américaine sur la Liberté Religieuse internationale, de nombreuses ONG (parmi lesquelles Human Rights Watch, Freedom House, et Amnistie internationale) et, de beaucoup de législateurs américains, pour mettre le Vietnam de nouveau sur la liste des « pays particulièrement préoccupants » (CPC)

5/ Que le projet de loi «Droits de l'homme du Vietnam », surtout S.1159, présenté le 1 mai 2009, par le Sénateur Barbara Boxer (D-Californie), soit soumis à un vote au Sénat américain pour qu'il puisse devenir une loi en concordance avec la Chambre des députés, qui a adopté massivement, à trois reprises, ses propres versions d'un projet de loi analogue.

## ANNEXE

### PRISONNIERS DE CONSCIENCE AU VIETNAM \*

(à compter de Mars 2010)

1. **Doan Van Dien**: Né en 1954, membre de l'Alliance des Ouvriers et des Agriculteurs (AOA), arrêté le 5/11/2006, condamné le 10/12/ 2007 à 4 ans et 6 mois de prison, actuellement incarcéré dans la province de Dong Nai.
2. **Duong Thi Tron**: Née 1947, membre de l'Eglise bouddhiste Hoa Hao, arrêtée le 2/10/2006 dans la province de Dong Thap, condamnée le 3/5/2007 à 4 ans de prison, actuellement incarcérée dans la province de Dong Nai.
3. **Hang Tan Phat**: Né en 1984, condamné, le 29/1/2008 à 6 ans de prison, actuellement incarcéré dans le camp Z30A, village de Xuan Truong, district de Xuan Loc, province de Dong Nai.

---

\* Cette liste ne représente qu'une fraction limitée des prisonniers de conscience actuellement détenus au Vietnam. Un grand nombre de prisonniers ont été détenus sans jugement, en particulier des membres des Églises et des mouvements religieux non reconnus dans les Hauts Plateaux et le Delta du Mékong.

4. **Le Cong Dinh:** Né en 1968, ancien vice-président de la Ho Chi Minh City Bar Association 2005-2008, faisait partie d'un peu d'avocats prêts à défendre de nombreux dissidents politiques au plus haut tribunal, a été arrêté le 13/6/2009, jugé le 20/1/2010 à Hô Chi Minh-Ville et condamné à 5 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, l'emplacement prison inconnue.
5. **Le Nguyen Sang:** Né en 1959, médecin, chef du Parti Démocratique Populaire (PDP), arrêté le 14/08/2006 à Saigon, condamné le 17/08/2007 à 4 ans de prison, actuellement au camp de prisonniers Z30A, province de Dong Nai.
6. **Le Thang Long:** Né en 1967, Blogger, arrêté à Ho Chi Minh-Ville, arrêté le 14/6/2009, condamné, le 20/1/2010 à 5 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, lieu de détention inconnu.
7. **Le Thi Cong Nhan:** Née en 1979, avocat et porte-parole du Parti du Progrès du Vietnam (PPV), membre du Comité des Droits de l'Homme Vietnamien, arrêtée le 6/3/2007 à Hanoi, condamnée le 27/11/2007 à 3 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, mise en liberté le 6/3/2010, actuellement en résidence surveillée.
8. **Le Van Soc:** Né en 1956, membre de l'Eglise bouddhiste Hoa Hao, arrêté le 4/11/2006 dans la province de Dong Thap, condamné le 3/5/2007 à 6 ans de prison.
9. **Ngo Quynh:** Né en 1984, étudiant, arrêté à Hai Phong le 01/10/2008, condamné le 09/10/2009 à 3 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison de Thanh Liet, Hanoi.
10. **Nguyen Bac Truyen:** Né en 1968, journaliste et membre du Parti Populaire Démocratique (PPD), arrêté le 14/08/2006 à Saigon et condamné le 17/08/2007 à 3 ans et 6 mois de prison, actuellement incarcéré dans le camp de prisonniers Z30A, province de Dong Nai.
11. **Nguyen Binh Thanh:** Né en 1955, membre du Parti du Progrès du Vietnam, arrêté le 17/02/2007 dans la ville de Hue, condamné le 30/03/2007 à 5 ans de prison et 2 ans de résidence surveillée, actuellement emprisonné dans la province de Ha Nam.
12. **Nguyen Kim Nhan:** Née en 1949, un représentant des manifestants contre l'injustice de la politique foncière de la province de Bac Giang, arrêtée le 25/09/2008, condamnée le 09/10/2009 à 2 ans de prison et 2 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison de Thanh Liet, Thanh Tri, Hanoi.
13. **Nguyen Manh Son:** Né en 1943, cadre retraité, arrêté le 8/5/2009 à Hai Phong, condamné, le 9/10/2009 à 3 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison de Thanh Liet, Thanh Tri, Hanoi.
14. **Nguyen Phong:** Né en 1975, président du Parti pour le Progrès du Vietnam (PPV), arrêté le 17/02/2007 dans la ville de Hue, condamné le 30/03/2007 à 6 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement incarcéré dans la province de Thanh Hoa.
15. **Nguyen Tien Trung:** Né en 1983, membre du Parti Démocratique du Vietnam (PDV), arrêté le 7/7/2009 à Saigon, jugé le 21/01/2010 et condamné à 7 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, lieu de détention inconnu.
16. **Nguyen Van Dai:** Né en 1969, avocat et fondateur de la Commission de Droits de l'Homme du Vietnam, arrêté le 6/3/2007 à Hanoi, condamné le 27/11/2007 à 4 ans de prison et 4 ans de

résidence surveillée, actuellement emprisonné dans le camp K1, village de Ba Sao, province de Nam Ha.

17. **Nguyen Van Hai** (Dieu Cay): Né en 1952, blogueur et journaliste, membre fondateur de l'Association des Journalistes Libres, arrêté à Saigon le 20/04/2008, condamné le 10/09/2008 à 2 ans et 6 mois de prison, actuellement à la prison Chi Hoa, Saigon.
18. **Rév. Nguyen Van Ly**: Né en 1946, prêtre catholique, membre fondateur du Parti pour le Progrès du Vietnam, arrêté le 18/02/2007 à sa paroisse dans la province de Thua Thien. Le 30/03/2007 Rév Ly a été condamné à 8 ans de prison et 5 ans de résidence surveillée. Après deux ans et demi comme prisonnier dans la province de Ha Nam, Rev Ly a subi une majeure congestion cérébrale en Novembre 2009 et a été envoyé à Hanoi pour des soins urgents. Bien que n'étant pas encore totalement rétabli, il a été renvoyé à la prison de Ba Sao dans la province de Ha Nam, où son état de santé s'est dégradé rapidement ces derniers mois.
19. **Nguyen Van Ngoc**: Né en 1959, entrepreneur, arrêté à Saigon le 28/02/2007, condamné le 11/12/2007 à 4 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée.
20. **Nguyen Van Tho**: Né en 1939, membre de l'Eglise bouddhiste Hoa Hao, arrêté le 2/10/2006 dans la province de Dong Thap, condamné le 3/5/2007 à 6 ans de prison.
21. **Nguyen Van Thuy**: membre de l'Eglise bouddhiste Hoa Hao, arrêté le 22/04/2006 dans la province de Dong Thap, condamné le 3/5/2007 à 5 ans de prison.
22. **Nguyen Van Tinh**: Né en 1942, rédacteur pour le bulletin To Quoc (Patrie), arrêté à Hai Phong le 24/09/2008, condamné le 09/10/2009 à 3 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison de Thanh Liet, Thanh Tri, Hanoi.
23. **Nguyen Van Tuc**: Né en 1964, manifestant contre l'injustice de la politique foncière dans la province de Thai Binh, arrêté à Hai Phong le 10/09/2008, condamné le 09/10/2009 à 4 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison de Thanh Liet, Thanh Tri, Hanoi.
24. **Nguyen Xuan Nghia**: Né en 1949, écrivain, représentant du Mouvement de 8406, arrêté le 10/09/2008 dans la ville de Hai Phong, condamné le 09/10/2009 à 6 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement à Thanh Liet prison, Thanh Tri, Hanoi.
25. **Pham Ba Hai**: Né en 1968, arrêté à Saigon le 7/9/2006, condamné le 8/8/2008 à 5 ans de prison et 2 ans de résidence surveillée, actuellement dans le camp de prisonniers Z30A, village de Xuan Truong, province de Dong Nai.
26. **Pham Thanh Nghien**: Née en 1977, arrêtée le 18/09/2008 à Hai Phong, détenue à la prison de Thanh Liet, Hanoi, et jugée à huis clos le 29/01/2010, où elle a été condamnée à 4 ans d'emprisonnement et 3 ans de résidence surveillée.
27. **Pham Van Troi**: Né en 1972, membre de la Commission de Droits de l'Homme du Vietnam, arrêté à Hanoi le 10/09/2008, condamné le 08/10/2009 à 4 ans de prison et 4 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison de Thanh Liet, dans la banlieue de Hanoi.
28. **Phung Quang Quyen**: Né en 1956, membre du Parti « Pour le Peuple » (Đảng Vì Dân), arrêté le 30/8/2009, actuellement emprisonné dans les centres de détention B-34 Ministère de la Sécurité publique au 237 rue Nguyen Van Cu, District 1, Ho Chi Minh-Ville, pas encore jugé.

29. **Vén. Thich Quang Do:** Né en 1928, leader bouddhiste, patriarche de l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (EBUV), arrêté à Ho Chi Minh-Ville en avril 1977, jugé le 8/12/1978 et relâché, arrêté de nouveau le 25/02/1982 et exilé au village natal Vu Doai, est revenu à Saigon Mars 1992, arrêté pour la troisième fois le 04/01/1995 pour la rédaction d'un document de 44 pages détaillant les la persécution de l'EBUV par le gouvernement communiste, jugé le 15/08/1995 à 5 ans de prison, libéré le 30/08/1998, officiellement placé en résidence surveillée depuis Juin 2001 au Monastère Zen Thanh Minh.
30. **Tran Anh Kim:** Né en 1949, ancien officier de l'Armée Populaire, membre de la PDV, arrêté le 7/7/2009, jugé à Haiphong le 18/01/2010 et condamné à 5 ans et demi de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement au camp de prisonniers B14, Thanh Liet, Thanh Tri, Hanoi.
31. **Tran Duc Thach:** Né en 1952, poète, arrêté le 10/09/2008, condamné le 06/10/2009 à 3 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement à la prison Hoa Lo, Hanoi.
32. **Tran Huynh Duy Thuc:** Né en 1966, entrepreneur Internet et blogueur, arrêté à Ho Chi Minh-Ville, condamné le 21/01/2010 à 16 ans de prison et 5 ans de résidence surveillée; lieu de prison inconnu.
33. **Tran Khai Thanh Thuy:** Née en 1960, écrivain dissidente, arrêtée le 08/10/2009, jugée à Hanoi le 27/01/2010 et condamnée à 3 ans ½ de prison.
34. **Tran Quoc Hien:** Né en 1965, avocat, 44 ans, porte-parole de l'Union des Ouvriers et des Paysans (Hiệp Hội Đoàn Kết Công Nông Việt Nam), arrêté à Saigon, le 12/01/2007, condamné le 15/05/2007 à 5 ans de prison et 2 ans de résidence surveillée, actuellement dans le camp de prisonniers Z30A, village de Xuan Truong, province de Dong Nai.
35. **Tran Thi Le Hong:** Née en 1959, membre de l'Union des Ouvriers et des Paysans (Hiệp Hội Đoàn Kết Công Nông Việt Nam), arrêtée le 15/11/2006 et le 10/12/2007 condamnée à 3 ans de prison, actuellement incarcérée dans le camp de prisonniers B5, province de Dong Nai.
36. **Trinh Quoc Thao:** Né en 1956, arrêté le 28/02/2007 et jugé le 11/12/2007, condamné à 2 ans de prison et 2 ans de résidence surveillée; prison parcours est achevé, actuellement en résidence surveillée
37. **Truong Minh Duc:** Né en 1960, journaliste et membre du Parti d'Action Populaire, arrêté le 05/05/2007 dans la province de Kien Giang, condamné le 18/07/2008 à 5 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement dans le camp de prisonniers Z30A, village de Xuan Truong, province de Dong Nai.
38. **Truong Minh Nguyet:** Né en 1946, membre de l'Association des Prisonniers Politiques et Religieux (Hội Ái Hữu Tù Nhân Chính Trị & Tôn Giáo), arrêté le 4/6/2007 à Saigon, condamné le 11/12/2007 à 4 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée.
39. **Truong Quoc Huy:** Né en 1980, arrêté à Saigon le 18/08/2006, condamné le 29/01/2008 à 6 ans de prison, actuellement incarcéré dans le camp de prisonniers Z30A, village de Xuan Truong, province de Dong Nai.
40. **Vu Hung:** Né en 1966, arrêté le 18/09/2008, condamné à Hanoi 07/10/2009 à 3 ans de prison et 3 ans de résidence surveillée, actuellement au camp de prisonniers B14, Thanh Liet, Hanoi.